

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



1979 27 30/01  
UN LIBRARY  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/129

S/13189

23 mars 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-quatrième session  
Points 24 et 25 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 22 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message qui vous est adressé par M. Saadoun Hammadi, ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24 et 25 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Salah Omar AL-ALI

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE

Message daté du 22 mars 1979, adressé au Secrétaire général par le  
Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

Me référant à la grave situation qui règne au Moyen-Orient, alors que le président Mohammed Anouar Sadate a annoncé son intention de se rendre à Washington pour signer le traité de paix avec Israël, je tiens à souligner qu'il n'est pas douteux que, ce faisant, il ne compromette la sécurité et la paix dans la région qu'il expose aux périls d'un conflit armé.

Un tel acte va bien évidemment contre les intérêts des Etats arabes dont les territoires sont occupés par Israël et contre la volonté du premier intéressé, le peuple palestinien.

Il va également contre la volonté des Etats arabes, telle qu'elle s'est exprimée lors de la neuvième Conférence arabe au sommet a/ qui s'est réunie à Bagdad au mois de novembre dernier après les accords de Camp David. Il est clair pour nous que la voie dans laquelle a l'intention de s'engager le président Sadate ne saurait avoir d'aboutissement heureux.

Les Etats-Unis d'Amérique portent, au premier chef, la responsabilité des conséquences désastreuses qui s'ensuivront, car les efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à ce résultat vont contre les intérêts de la nation arabe et ses légitimes aspirations nationales.

Ils vont également contre les intérêts et les droits du peuple palestinien, qui a l'appui de tous les Etats épris de paix et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses autres organisations internationales.

Si nous nous adressons à vous en ces termes, c'est que nous ne doutons pas un instant qu'inspiré par la grande responsabilité que vos hautes fonctions font peser sur vos épaules et votre ardeur à défendre la paix, la sécurité et la justice dans le monde, conformément à la Charte des Nations Unies, vous n'attiriez l'attention de l'ensemble de la communauté internationale sur la gravité d'un tel acte et sur ses redoutables conséquences et ne fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter qu'il ne soit mis à exécution.

Le Ministre des affaires étrangères de la  
République d'Iraq,

(Signé) Saadoon HAMMADI

---

a/ Voir A/33/400.